Caritas Internationalis

19ème Assemblée générale

Domus Mariae Palazzo Carpegna, Rome

23 mai 2011

L'entreprise *Caritas*:

rude et exaltante

Eminences, Messieurs les archevêques et les évêques, éminents délégués, chers frères et sœurs, je vous salue chaleureusement au nom du Conseil pontifical Justice et Paix. Je sais que vous représentez 165 organisations nationales liées à l'Eglise catholique, œuvrant dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et sociale, dans environ 200 pays et territoires du monde. Nous qui travaillons de l'autre côté de la cour, face au siège de *Caritas Internationalis*, nous nous joignons tous à vos actions de grâce pour votre 60ème anniversaire, en vous assurant de nos prières et de notre solidarité pour une Assemblée heureuse et fructueuse.

Quand vous, les représentants de *Caritas,* vous vous réunissez en assemblée, vous souhaitez probablement échanger sur les excellents rapports de mission de vos pays ou territoires. Cela me rappelle des histoires édifiantes, que je voudrais moi aussi partager avec vous, et qui remontent de l'époque où – en tant qu'archevêque de Cape Coast – je vivais pratiquement au quotidien la *caritas*. De ces rapports de mission, le premier et le plus important est le récit évangélique du *Bon Samaritain,* la parabole fondatrice de *Caritas* et de la confédération *Caritas Internationalis.* Elle est si inspirante et édifiante que, en la lisant et en pensant à la

caritas, nous parvenons à comprendre notre mission de vie et de témoignage de la charité du Christ dans notre monde, et ne pouvons qu'en conclure, avec sagesse, comme Jésus l'a fait : "Allez, vous, et faites de même."

ompte tenu de mon domaine de compétence, je ne peux pas ne pas noter que le *Bon Samaritain* fait irruption dans un "package" ou ce que les biblistes appellent un "cadre", qui est le dialogue entre Jésus et le docteur de la loi. Ce dialogue est important, peut-être même essentiel, pour tous ceux qui sont engagés au service de Caritas. Ecoutons-le:

« Un docteur de la loi se leva, et dit à Jésus, pour l'éprouver: "Maître, que dois-je faire pour hériter la vie éternelle?" Jésus lui dit: "Qu'est-il écrit dans la loi? Qu'y lis-tu? " Il répondit: "Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée; et ton prochain comme toi-même." "Tu as bien répondu, lui dit Jésus; fais cela, et tu vivras." Mais lui, voulant se justifier, dit à Jésus: "Et qui est mon prochain? " (…) (Et Jésus demanda :) "Lequel de ces trois te semble avoir été le prochain de celui qui était tombé au milieu des brigands?" ''C'est celui qui a exercé la miséricorde envers lui, répondit le docteur de la loi. Et Jésus lui dit: Va, et toi, fais de même''. Lc 24, 25-29.36-37

Dans l'esprit du *Bon Samaritain,* je voudrais, si vous me le permettez, focaliser mes remarques sur cet échange. Comme vous avez pu le remarquer, il commence par une note provocatrice:

25 *Un docteur de la loi se leva, et dit à Jésus, pour l'éprouver: ''Maître, que dois-je faire pour hériter la vie éternelle?"*

Ce début donne un ton presque officiel. Celui qui pose la question n'est pas un homme dans la foule; qui plus est, il se lève, comme devant un tribunal, pour poser sa question de manière formelle. Luc nous dit que le but de cette question est de mettre Jésus à l'épreuve, comme s'Il passait en jugement. En s'adressant à Jésus comme à un "maître", le docteur de la loi semble mettre en question les qualifications de Jésus, son autorité. De plus, la question sur le fait d'hériter la vie éternelle est trop délicate, trop alambiquée pour qu'on puisse y donner une réponse directe et éviter le débat. Ainsi, les questions du docteur de la loi sont une tentative de mettre Jésus à l'épreuve et, ce faisant, de se justifier.

A cette Assemblée, nous aimerions peut-être entendre parler des succès des uns et des autres. Or, la question du docteur de la loi parvient à détourner notre attention du bien qui a été fait vers le *comment* il a été fait. Peut-être nous met-elle nous aussi à l'épreuve, mais elle nous aide ainsi à focaliser nos réflexions sur le véritable objectif de l'Assemblée générale et de la confédération *Caritas* elle-même, en analysant notamment les exigences normatives, juridiques, organisationnelles ou structurelles. En effet, il pourrait y avoir un risque d' « aveuglement éthique, découlant de la tentation de l'intérêt et du pouvoir qui l'éblouissent. »[12] Si nous ne réfléchissons pas sur les valeurs fondamentales que nous avons en commun, nous risquons de négliger ou dénaturer le mandat évangélique qui nous a appelés dans *Caritas* et qui nous tient unis dans la Confédération.

26a *Jésus lui dit: ''Qu'est-il écrit dans la loi?''*

Comme c'est un docteur de la loi qui pose la question, une réponse objective semble s'imposer afin de relever le défi juridique. C'est comme si Jésus demandait à son tour : "Quels sont les faits essentiels sur lesquels se base ce que tu veux dire?", afin d'éviter un débat inutile et aborder la question "de front". Tel est donc le point de départ pour nous aussi.

Pour nous, les faits essentiels sont que "depuis presque deux siècles, sont apparus dans le domaine diocésain et paroissial des groupes qui ont par la suite pris le nom de *Caritas*, en poursuivant l'objectif d'assister ceux qui se trouvaient dans des situations de besoin. Avec le temps, ils ont commencé à se coordonner également au niveau national et international."[3] Plus récemment, il y a soixante ans – on en célèbre d'ailleurs l'anniversaire – le Serviteur de Dieu Pie XII, en instituant *Caritas Internationalis* à Rome, "voulut donner vie à un organisme qui, au niveau de l'Eglise universelle, réunisse les Organisations caritatives nationales autorisées par leurs épiscopats respectifs, pour favoriser leur connaissance, leur coordination et leur collaboration réciproques, dans le déroulement de leur activité caritative et sociale dans les diverses parties du monde"[4].

---

[1] DCE 28 "L'Eglise veut servir la formation des consciences dans le domaine politique et contribuer à faire grandir la perception des véritables exigences de la justice et, en même temps, la disponibilité d'agir en fonction d'elles, même si cela est en opposition avec des situations d'intérêt personnel."
[2] JP II, 2004
[3] JP II, 2004
[4] JP II, 2004

Nous avons déjà mentionné la source d'inspiration fondatrice que représente le Bon Samaritain dans lequel: "nous voyons la double réalité de la charité chrétienne, qui est universelle et concrète. Ce Samaritain rencontre un juif, donc quelqu'un qui se trouve au-delà des frontières de sa tribu et de sa religion. Mais la charité est universelle, c'est pourquoi cet étranger, dans tous les sens du mot, est pour lui son prochain. L'universalité ouvre les limites qui enferment le monde et qui créent les diversités et les conflits."[5]. Ainsi, en approfondissant notre réflexion sur cette parabole, nous pouvons conclure avec le Saint-Père Benoît XVI que: "Selon le modèle donné par la parabole du bon Samaritain, la charité chrétienne est avant tout simplement la réponse à ce qui, dans une situation déterminée, constitue la nécessité immédiate: les personnes qui ont faim doivent être rassasiées, celles qui sont sans vêtements doivent être vêtues, celles qui sont malades doivent être soignées en vue de leur guérison, celles qui sont en prison doivent être visitées, etc. Les Organisations caritatives de l'Église, à commencer par les *Caritas* (diocésaines, nationales, internationale), doivent faire tout leur possible pour que soient mis à disposition les moyens nécessaires, et surtout les hommes et les femmes, pour assumer de telles tâches. En ce qui concerne le service des personnes qui souffrent, la compétence professionnelle est avant tout nécessaire: les soignants doivent être formés de manière à pouvoir accomplir le geste juste au moment juste, prenant aussi l'engagement de poursuivre les soins. La compétence professionnelle est une des premières nécessités fondamentales, mais à elle seule, elle ne peut suffire. En réalité, il s'agit d'êtres humains, et les êtres humains ont toujours besoin de quelque chose de plus que de soins techniquement corrects. Ils ont besoin d'humanité. Ils ont besoin de l'attention du cœur… une «formation du cœur». Le programme du Bon Samaritain, le programme de Jésus—est "un cœur qui voit".[6] La clé[7] se trouve dans la compassion, c'est l'expérience de "souffrir avec", de même que la miséricorde, *misericordia*, est à la fois divine et humaine.

Jésus reconnaît toutefois que, concrètement, avec de simples faits, on ne convainc pas. Il ouvre donc davantage la perspective, donnant au docteur plus d'espace pour son argumentation.

---

[5] Benoît XVI, Réflexion pour le Synode
[6] DCE 31
[7] Card. Carlo Maria Martini, *Farsi prossimo*, 1986

26b *Jésus continue en demandant au docteur de la loi : "Qu'y lis-tu?"*

En d'autres termes, Il a cherché non seulement une réponse factuelle correcte, mais aussi une bonne interprétation ou compréhension.

Dans l'histoire des faits de Caritas, nous prenons note de l'intuition du pape Pie XII "de réunir" les nombreuses structures socio-pastorales à qui l'Eglise avait déjà donné vie au fur et à mesure qu'elle répondait aux diverses crises humanitaires. Le terme **réseau** n'était peut-être pas employé il y a soixante ans, mais nous savons que le but était de fournir une plateforme pour travailler en réseau. Le nom *Caritas* désignait donc non seulement l'Eglise répondant aux situations d'urgence et à d'autres besoins sociaux, mais aussi la Confédération, constituée de ses organisations membres, les Caritas nationales qui sont des bureaux des Conférences épiscopales respectives ou étroitement liées à celles-ci et approuvées par les évêques des pays respectifs.

Cette Confédération (CI), loin de limiter l'autonomie à laquelle ont droit les organisations membres, encourage la collaboration entre elles à travers ses activités (de CI) d'animation, de coordination et de représentation.[8] Elle aide ses membres "*à rencontrer l'autre dans un tissu de relations …* construire et cultiver des rapports fraternels."[9]

Les Pères du Concile Vatican II ont affirmé que le travail en réseau est inextricablement lié à notre identité d'Eglise: "Comme de plus, de par sa mission et sa nature, l'Église n'est liée à aucune forme particulière de culture, ni à aucun système politique, économique ou social, par cette universalité même, l'Église peut être un lien très étroit "[10].

En même temps, le pape Benoît XVI voudrait que la charité rayonne: "Il est très important que l'activité caritative de l'Église maintienne toute sa splendeur et ne se dissolve pas dans une organisation commune d'assistance."[11]

Revenons maintenant à l'histoire du Bon Samaritain:

---

[8] Le pape Jean Paul II accorde la personnalité juridique canonique à Caritas Internationalis, 2004
[9] *Compendium*, 4.
[10] *Gaudium et Spes* 42
[11] DCE 31

27 *Et le docteur de la loi répondit: "Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée; et ton prochain comme toi-même."*

En deux versets, le **docteur de la loi offre** un résumé classique de la loi tout entière. C'est un guide complet pour la conduite de l'homme. Nous pouvons être sûrs que Jésus lui-même aurait répondu de la même manière. C'est la bonne réponse. L'affaire est classée, bien plus rapidement et plus aisément que l'on aurait pu imaginer.

Sauf que... comment peut-on légiférer sur l'amour? La compassion? La solidarité? Et n'est-ce pas là précisément le défi de *Caritas*:… coordonner, organiser, établir des politiques pour l'exercice de la charité et en assurer le suivi? En fait, on peut trouver l'inspiration pour de telles actions remplies de grâce, qui représentent l'Evangile à l'œuvre dans la société, dans le riche corpus de la Doctrine sociale catholique. Ici *Caritas* devrait à juste titre offrir son apport, mais en quoi pourrait-il consister, cet apport?

Témoignant de la charité de l'Eglise, au moyen d'activités de secours et de développement, *Caritas* fait partie intégrante de l'évangélisation. En effet, comme l'affirmait le pape Paul VI, "l'évangélisation ne serait pas complète si elle ne tenait pas compte des rapports concrets et permanents qui existent entre l'Evangile et la vie, personnelle et sociale, de l'homme."[12] Cet aspect de l'évangélisation est exprimé aussi dans la doctrine sociale de l'Eglise, qui proclame la foi et en témoigne. C'est un instrument et un contexte indispensable pour la formation de la foi."[13]

Or, l'Eglise est un mystère et ne peut donc pas être réduite à une simple réalité visible. Elle est le sujet de la Doctrine sociale catholique, et non seulement son objet.

On peut noter plusieurs défis à cet égard: un excès de professionnalisme, le prosélytisme dans les deux sens: d'une part, un abus de la charité gratuite que nous sommes appelés à offrir; de l'autre, une prudence excessive vis-à-vis du prosélytisme qui bloque l'évangélisation légitime et nécessaire.

---

[12] Paul VI, *Evangelii Nuntiandi*, § 29, 31.
[13] DCE § 15

Premièrement, nous ne devrions pas tracer une fausse distinction entre "professionnalisme" et évangélisation. La force de l'Evangile nous appelle à être des professionnels dans chaque action, mais elle attend aussi de nous que nous soyons motivés par la foi et les valeurs quand nous offrons ce service au nom de Jésus et son Eglise. Ici notre Bon Samaritain est encore un exemple parfait, lui qui a dispensé les meilleurs soins possibles par ses propres moyens (huile, vin, bandages, transport, soins payés à l'avance à l'hôtellerie).

Les chrétiens, "citoyens de l'une et de l'autre cité, [sont exhortés] à remplir avec zèle et fidélité leurs tâches terrestres, en se laissant conduire par l'esprit de l'Évangile. Ils s'éloignent de la vérité ceux qui, sachant que nous n'avons point ici-bas de cité permanente … Que l'on ne crée donc pas d'opposition artificielle entre les activités professionnelles et sociales d'une part, la vie religieuse d'autre part."[14]

Deuxièmement, la tentation du **prosélytisme,** c'est-à-dire le recours à la charité comme moyen plus ou moins subtile d'imposer ses croyances aux autres**.** "L'amour est gratuit. Il n'est pas utilisé pour parvenir à d'autres fins."[15]

En exécutant l'œuvre de Caritas, nous ne devrions pas – cela n'est pas nécessaire - restreindre notre aide à ceux qui partagent notre foi. Nous devrions plutôt nous demander comment fournissons-nous nos services : reflètent-ils les valeurs et l'enseignement de notre Seigneur Jésus-Christ qui reste pour toujours au cœur de notre service socio-pastoral ?

Parce qu'il a respecté la loi, le Samaritain montre qu'il est le prochain, un membre du peuple de Dieu, quelqu'un qui hérite la vie éternelle. Cette histoire fournit un modèle concret pour toute conduite chrétienne. Elle demande radicalement que certains modes d'action soient approuvés et d'autres rejetés.

Or, l'évangélisation légitime ne doit pas être caricaturée jusqu'au prosélytisme. D'une manière très simple, Caritas démontre "que l'amour du prochain n'est plus imposé pour ainsi dire de l'extérieur."[16] La tâche qui se présente à nous est de rétablir le "lien entre l'évangélisation et la charité. La

[14] *Gaudium et Spes* 43
[15] DCE 31
[16] DCE 31

charité de l'Eglise n'est pas orientée uniquement vers le progrès social, elle veut aussi attirer l'homme vers Dieu, source de tout bien."[17].

28 *Et Jésus dit au docteur de la loi : "Tu as bien répondu; fais cela, et tu vivras."*

Comme on pouvait s'y attendre, Jésus reconnaît que la réponse du docteur de la loi est correcte, et essaie presque avec désinvolture de mener à terme la discussion. Mais sachant "ce qui est dans l'homme," notre Seigneur continue en offrant au questionneur sceptique une autre chance. Il l'invite à être aussi bon que sa parole, c'est-à-dire à mettre en pratique le secret de la vie éternelle.

Heureusement, *Caritas* ferait de même. "Le passage de la théorie à la pratique est de par sa nature difficile; et il l'est particulièrement quand on est contraint à réduire en termes concrets une doctrine sociale comme celle de l'Eglise''[18].

Aujourd'hui, on pourrait situer un tel défi dans la pratique du "plaidoyer". Les Pères du Concile Vatican II, sans employer le terme "plaidoyer", ont exprimé ce défi en ces termes: "Certes, la mission propre que le Christ a confiée à son Église n'est ni d'ordre politique, ni d'ordre économique ou social... Mais, précisément, de cette mission religieuse découlent une fonction, des lumières et des forces qui peuvent servir à constituer et à affermir la communauté des hommes selon la loi divine."[19] Ils précisent, toutefois, que personne n'a le droit de revendiquer d'une manière exclusive pour son opinion l'autorité de l'Église.[20] On remarque donc des éléments caractéristiques des activités de plaidoyer entreprises par des organisations d'inspiration ecclésiale. Le pape Benoît XVI a bien décrit ces points dans sa première encyclique: l'activité caritative chrétienne "n'est pas un moyen pour changer le monde de manière idéologique."[21] Elle se distingue par son grand objectif: "aider ses membres à faire rayonner la charité et la justice sociale dans le monde," et en particulier, "l'aide, le progrès et le développement intégral des plus défavorisés, dans le cadre d'un programme pastoral global."

En conséquence, l'activité légitime de *Caritas Internationalis* en termes de plaidoyer se déroule dans le cadre des politiques et des directives du Saint-

---

[17] Sarah, Interview.
[18] M&M 229
[19] *Gaudium et Spes* 42
[20] *Gaudium et Spes* 43
[21] DCE 31

Siège, au niveau international, et de la Conférence épiscopale locale, au niveau national.

En outre, ce plaidoyer se déroule avec prudence et dans le respect de la fonction des fidèles laïcs dans le cadre des vraies questions politiques et même culturelles qui caractérisent leur temps et leur lieu. Et ce respect se manifeste dans le fait de ne pas essayer d'employer une autorité ecclésiastique pour des postes qui relèvent d'un jugement prudentiel, surtout là où nous trouvons des groupes de catholiques qui prennent des positions très différentes sur une question controversée.[22]

29 *Mais le docteur de la loi, voulant se justifier, dit à Jésus: "Et qui est mon prochain?"*

Il y a quelques instantes, notre docteur de la loi essayait de mettre Jésus à l'épreuve. A présent, après un bref échange, le ton change. Il pose une nouvelle question, cette fois-ci pour se justifier en faisant admettre à Jésus qu'il est impossible de savoir avec certitude qui est le "prochain" dont parle la deuxième partie du grand commandement. Et tout le monde sait qu'une loi qui est floue ne peut être appliquée.

Dans cette parabole, le docteur de la loi demande avec insistance une définition plus précise de "prochain"; il demande la certitude. Cette épreuve concerne le rôle même de la loi de Dieu dans le salut. En fait, la loi est valide, mais les non-juifs qui observent la loi, héritent-ils aussi la vie éternelle? Où fixer la limite?

C'est précisément parce que *Caritas* fait partie de l'Eglise qu'elle se trouve face à un défi semblable à celui proposé par le docteur de la loi dans la parole évangélique.

Il ne devrait pas y avoir d'opposition entre l'exercice de la charité, comme valeur évangélique, et la coopération avec les non-croyants. "Le *principe de subsidiarité*, expression de l'inaliénable liberté humaine, est, à cet égard, une manifestation particulière de la charité et un guide éclairant pour la collaboration fraternelle entre croyants et non croyants."[23]. Ce qui conduit, au bout du compte, à définir le domaine d'action de Caritas et quels pourraient être ses partenaires; et c'est ce

---

[22] Cf. GS, 42-43

[23] CIV 57

que la conclusion de la parabole nous aide à faire. "Elle peut rendre compte aussi bien des multiples articulations entre les divers plans et donc de la pluralité des acteurs, que de leur coordination."[24] Dans une vraie confédération, la coordination "*doit être de nature subsidiaire*, articulée à de multiples niveaux et sur divers plans qui collaborent entre eux." (CiV 57).

Avant de continuer, je vous prie de remarquer comment, au cours de ce procès impromptu, les arguments du docteur de la loi ont considérablement évolué. Il met le Maître à l'épreuve en lui demandant le secret pour hériter la vie éternelle. Quelques minutes plus tard, la question est devenue apparemment plus limitée, plus évidente, plus simple, mais, encore plus dans ce cas, il est impossible de donner une réponse: *Qui est mon prochain?*

Etonnant. La réponse de Jésus est ce que l'on appelle LE GRAND RAPPORT DE MISSION. Or, même si le Bon Samaritain offre une réponse à tout, Jésus ne se limite pas à donner cet exemple et s'en va, il offre à son ancien accusateur une autre chance : plus que de remporter la discussion, la chance de trouver accès à la vie, une vie pleine, qui s'inscrit dans le grand domaine de l'application de l'amour et dans l'identification de l'autre, quel qu'il soit, comme partenaire de cette tâche demandant beaucoup d'amour.

36 [En conclusion, Jésus demanda] "*Lequel de ces trois te semble avoir été le prochain de celui qui était tombé au milieu des brigands?*"

Jésus renverse la question originale sur le prochain pour qu'on puisse y répondre par l'action: Qui semble avoir été le prochain?

Avec ce genre de preuve, il ne peut pas y avoir d'opposition entre la justice et la charité: "L'amour – *caritas* – sera toujours nécessaire, même dans la société la plus juste" "l'humanisation du monde ne peut être promue en renonçant, pour le moment, à se comporter de manière humaine."[25] "Il y aura toujours de la souffrance, qui réclame consolation et aide. Il y aura toujours de la solitude. De même, il y aura toujours des situations de nécessité matérielle, pour lesquelles une aide est indispensable, dans le sens d'un amour concret pour le prochain." "l'essentiel dont l'homme souffrant – tout homme – a besoin : le dévouement personnel plein d'amour."[26] "L'amour suscité par l'Esprit du Christ... n'offre pas

[24] CIV 57
[25] DCE 31
[26] DCE 28

uniquement aux hommes une aide matérielle, mais également réconfort et soin de l'âme, aide souvent plus nécessaire que le soutien matériel."[27]

Et le Saint-Père continue de montrer comment la foi et la raison sont liées l'une à l'autre. Notre Dieu est amour, et la raison éternelle est le feu, la charité.[28] Le dialogue fécond entre foi et raison ne peut que rendre plus efficace l'œuvre de la charité dans la société.[29]

37 *Le docteur de la loi répondit: "'C'est celui qui a exercé la miséricorde envers lui.*"

Pour la deuxième fois, l'Accusateur professionnel a donné la bonne réponse, mais il emploie une expression vague, "celui qui …", parce qu'il ne peut se décider à prononcer le mot "Samaritain". Et, pour la deuxième fois, Jésus ouvre la porte de la Vie en lui disant : "Va, toi, et fais de même."

Comme le docteur de la loi qui a répondu correctement, pour *Caritas Internationalis* aussi, quand on pose une question, il y a une bonne réponse. L'activité de *Caritas Internationalis* est supervisée et guidée par le Conseil pontifical "Cor Unum", dont l'une des tâches consiste à "favoriser et coordonner les initiatives des institutions catholiques qui œuvrent pour aider les peuples dans le besoin, en particulier celles qui prêtent secours lors des crises et des catastrophes les plus urgentes, et faciliter leurs relations avec les organisations publiques internationales, qui œuvre dans le même domaine de l'aide et des bonnes œuvres".[30]

Le sens est dans l'esprit de la réponse de Jésus: "Allez, vous, et faites de même." La vérification ou, si vous préférez, la justification, n'est pas tant dans la discussion quasi juridique avec le risque d'idéologie qu'elle comporte, mais dans la mise en œuvre, dans le *comment* agir; *comment* exister en tant que Confédération de témoins ecclésiaux locaux de l'amour du Christ et assurer la gouvernance d'une telle Confédération.

Voici quatre qualités que le Saint-Père a identifiées à propos de la gouvernance au niveau mondial. Le *leadership* de la Confédération devrait

i) être réglé par le droit;

---

[27] DCE 28
[28] Benoît XVI, Réflexion, 2ème Synode pour l'Afrique
[29] CIV 57
[30] *Pastor Bonus*, 146.2

ii) se conformer de manière systématique aux principes de subsidiarité et de solidarité, que nous avons déjà soulignés à maintes reprises,

iii) chercher à établir un bien commun qui soit vraiment un bien et vraiment commun aux 165 organisations, grandes ou petites, nouvelles ou anciennes, liées à l'Eglise de façons très différentes, et ainsi de suite; et enfin,

iv) s'engager à promouvoir un authentique développement humain intégral, qui s'inspire des valeurs de la charité dans la vérité, ce qui est en soi éloquent, me semble-t-il, ou, en d'autres termes, ce que vos rapports de mission illustrent.[31]

Conclusion

Le *Bon Samaritain* est le premier et le plus important rapport de mission de *Caritas*, comme nous l'avons dit au début ; il est si grand qu'il a inspiré les catholiques à pratiquer la charité envers les pauvres et les faibles et, à la fin, à s'inverstir dans des groupes qui ont pris le nom de *Caritas.* Le synonyme de *caritas* est la **compassion**, une vraie vertu de Dieu et de l'homme.[32] La **compassion** est certainement la valeur centrale de toute entreprise concrète de *Caritas*, la compassion au sens de solidarité et la compassion comme évangélisation, compassion et compétence à la fois.

En union avec le Saint-Père, je voudrais conclure en lisant **ses paroles.** Je suis sûr que vous conviendrez que pratiquement chaque mot se rattache aux rapports de mission essentiels que chacun d'entre vous a avec soi. **"**Face aux énormes problèmes du développement des peuples qui nous pousseraient presque au découragement et au défaitisme, la parole du Seigneur Jésus Christ vient à notre aide en nous rendant conscients de ce fait que: « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » (*Jn* 15, 5) ; elle nous encourage: « Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde » (*Mt* 28, 20). Face à l'ampleur du travail à accompli … C'est la conscience de l'Amour indestructible de Dieu qui nous soutient dans l'engagement, rude et exaltant, en faveur de la justice, du

[31] Cf. CIV 67

[32] Compassion, le mot-clé. La compassion du Samaritain pour l'homme, comme la compassion de Jésus pour la veuve de Naïm. C'est le Saint Esprit qui suscite la charité en nous, qui nous enseigne son sens profond. *Farsi Prossimo*

développement des peuples avec ses succès et ses échecs... L'amour de Dieu nous appelle à sortir de ce qui est limité et non définitif ; il nous donne le courage d'agir et de persévérer dans la recherche du bien de tous, même s'il ne se réalise pas immédiatement, même si ce que nous-mêmes, les autorités politiques, ainsi que les acteurs économiques réussissons à faire est toujours inférieur à ce à quoi nous aspirons… Dieu nous donne la force de lutter et de souffrir par amour du bien commun, parce qu'Il est notre Tout, notre plus grande espérance."[33]

Cardinal Peter K.A. Turkson

(Président, Conseil pontifical Justice et Paix)

[33] CIV, 78. Cf. JMP 2011, 7.